

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance: MAFFRE Xavier

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DU HAUT-CABARDES

Le Conseil municipal de la commune de SAINT AMANS SOULT dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Mr Jérôme CROS.

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L.181-10-1, relatif à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement ;

Vu l'avis d'ouverture de la consultation du public, du 28 juillet 2025 au 28 octobre 2025, concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société C.E.P.E du Haut-Cabardès, filiale du groupe TRIG, en vue du renouvellement du parc éolien situé sur les communes de Pradelles-Cabardès et Cabrespine ;

Vu la présentation du projet consistant au démantèlement de 16 éoliennes existantes et leur remplacement par 9 éoliennes plus performantes, d'une puissance unitaire maximale de 3 MW, pour une production estimée à 81,6 GWh/an ;

Considérant que ce projet contribue à la production d'électricité renouvelable et s'inscrit dans les objectifs de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique ;

Considérant que le projet permet une diminution du nombre d'éoliennes implantées tout en améliorant le rendement énergétique ;

Considérant que le Conseil municipal a été régulièrement informé et que les documents relatifs au projet ont été mis à disposition du public ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société C.E.P.E du Haut-Cabardès pour le renouvellement du parc éolien du Haut-Cabardès.

Le secrétaire de séance : Xavier MAFFRE



Le Maire
Jérôme CROS

